

Les RENCONTRES-DEBATS

de la Ligue des Droits de l'Homme



**Y a-t-il un droit à
la retraite**

?



Samedi 11 février

de 11h à 13h **2023**

MJC

Les terrasses

Conflans Ste Honorine
avenue du pont

Section LdH de Conflans, Andrézy, Chanteloup, Maurecourt. ldhconflans@ldh-france.org

Les rencontres débats de la LDH

Le thème :
« Y a-t-il un droit à la retraite? »

samedi 11 février 2023

11h – 13h

Au commencement, il n'y avait rien... ou pas grand'chose

Pendant longtemps, le sort des vieux sans ressources et sans famille n'a relevé que de la charité, l'initiative d'organismes religieux, la solidarité, l'initiative par des corporations.

Fin XVIIIème siècle : début de l'Histoire des retraites des enseignants

1768 : L'histoire des retraites des fonctionnaires de l'État débute sous l'Ancien Régime. Création de la Caisse de retraite de la Ferme générale (service de collecte des impôts sous la royauté).

XIXème siècle

1802 : Pour les professeurs, après une ébauche sous la Révolution, un fonds de retenue du vingtième des traitements est créé pour assurer une pension de retraite.

1808 : Création de la caisse de retraite de la Banque de France

1831 : loi sur les pensions militaires

2 juin 1850 : création d'une Caisse nationale de retraite vieillesse (CNRV) gérée par la Caisse des dépôts et consignations (système par capitalisation à adhésion facultative).

1853 : loi sur les pensions civiles des fonctionnaires de l'État. Cette loi affirme les principales règles qui fondent encore aujourd'hui le régime de retraite des fonctionnaires civils, notamment la pension de réversion.».

1883 : l'Allemagne de Bismarck crée le premier système obligatoire de retraites, financé par la capitalisation de cotisations ouvrières et patronales, pour une retraite à 70 ans.

La première moitié du XXème siècle

les débuts

1909 : loi créant le régime de retraite des chemins de fer

1910 : loi sur les retraites ouvrières et paysannes, retraite par capitalisation par prélèvement sur le salaire.

1914 : Création du régime de retraites de l'Opéra de Paris

14 avril 1924 : loi modifiant le calcul de la retraite des agents de l'État.

Bonification pour enfants pour les femmes fonctionnaires, retraite anticipée pour les mères de trois enfants et majoration des pensions pour les fonctionnaires ayant élevé trois enfants.

1928 : loi créant le régime de retraite des
ouvriers de l'État

1941 : Des difficultés financières conduisent à l'abandon du système de la capitalisation au profit du **système par répartition**...

La loi de 1941 combina le régime des assurances sociales avec celui de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS), pour venir en aide aux anciens salariés qui ne disposaient pas de ressources suffisantes.

4 octobre 1945 : loi qui institue le caractère obligatoire de l'assurance-vieillesse par répartition pour tous les salariés dans le cadre de la sécurité sociale. Elle remplace le régime créé en 1941.

1947 : Création de l'Agirc, retraite complémentaire des cadres.

**La seconde moitié du
XXème siècle**

les améliorations

8 décembre 1961 : Création de l'Arrco
(Association des régimes de retraites
complémentaires).

Il rend la retraite complémentaire obligatoire pour les
salariés de toutes les entreprises relevant du champ
d'activité du Centre national du patronat français
(CNPFF).

31 décembre 1971 : Loi Boulin. Les principales améliorations apportées au régime général sont issues de cette loi.

Le taux de liquidation à 60 ans passe de 20 à 25 %, avec majoration de 5 % au lieu de 4 % par année après 60 ans, pour atteindre 50 % à 65 ans.

Parallèlement, elle porte la durée d'assurance requise pour la pension complète de 30 à 37,5 ans (120 à 150 trimestres).

Fin 1972 : Réversion améliorée.

Fin 1972 : Droit à pension, même si peu cotisé. Un décret institue le calcul de la pension sur la base des 10 meilleures années et non plus sur les 10 dernières.

1974 : Création de l'Agirc. Le premier accord syndicats-patronat crée l'Agirc, le 14 mars 1947.

3 novembre 1975 : La loi supprime la durée minimum d'assurance pour avoir droit à une pension.

Dorénavant, un trimestre cotisé donne droit à une pension. La même loi porte à deux ans par enfant la majoration de durée d'assurance.

30 décembre 1975 : La loi permet à des travailleurs manuels ayant subi des travaux pénibles et aux assurées mères de famille d'obtenir, dès 60 ans, une pension de vieillesse calculée au taux plein.

1er juillet 1977 : La loi accorde aux femmes comptant 150 trimestres le bénéfice de la pension au taux plein de 50 %, dès l'âge de 60 ans.

26 mars 1982 : Lois Auroux - Retraite à 60 ans.

Elles ont fortement modifié le droit du travail :

Développement des institutions représentatives du personnel.

24 avril 1991 : Livre blanc sur les retraites. Le déficit du régime général de la sécurité sociale relance le débat sur les retraites.

À l'aube du XXI^e siècle, les réformes s'enchaînent... avec plus ou moins de heurts...

22 juillet et 27 août 1993 : Réforme Balladur

1993, 1994 et 1996 : Réformes dans les régimes complémentaires

1995 : Échec du plan Juppé

Les années 2000 :
histoire des retraites = histoire de réformes

Mai 2000 : Conseil d'orientation des retraites (COR) mis en place par le gouvernement Jospin

2001 : Premier rapport du COR. Le gouvernement Raffarin confirme, en 2002, le COR dans sa mission d'analyse et de propositions à moyen terme.

2002 : La prestation spécifique dépendance créée en 1997 devient allocation personnalisée d'autonomie (APA).

21 août 2003 : Réforme Fillon. Le choc de 2002 a porté au pouvoir Jacques Chirac pour un second mandat.

Celui-ci charge François Fillon de négocier une nouvelle réforme qui doit concerner le public et aussi le privé (mais dans une moindre mesure).

De 2007 à 2010, de nouvelles dispositions ont été prises chaque année dans la loi de financement de la sécurité sociale :

9 novembre 2010 : Réforme Woerth

Janvier 2014 : Réforme « Touraine ».

Suite à des alertes du Conseil d'orientation des retraites (COR), François Hollande fait adopter une réforme paramétrique mais de moindre ampleur que les précédentes :



Les RENCONTRES-DEBATS

de la Ligue des Droits de l'Homme



Y a-t-il un droit à la retraite



Samedi 11 février

de 11h à 13h **2023**

MJC

Les terrasses

Conflans Ste Honorine
avenue du pont

Section LdH de Conflans, Andrésey, Chanteloup, Maurecourt. ldhconflans@ldh-france.org